

6- VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics
- 6.2 Offre de distribution de compost – Printemps 2024
- 6.3 Offre de service de CIMA à SOMEAU pour l'année 2024
- 6.4 Remplacement des chauffe-eaux aux chalets
- 6.5 Entente des services avec TRÉMA pour le balai mécanique
- 6.6 Réparation de la toiture du chalet Papillon

7- LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

- 7.1 Rapport écrit de l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim
- 7.2 Frigidaire communautaire à Saint-Léonard-de-Portneuf
- 7.3 Autorisation de remettre une avance à PC Court Compagny Limited

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Rapport du service d'incendie de Saint-Raymond – Décembre 2023 et Janvier 2024
- 8.2 Soumission pour le renouvellement du contrat SOMUM

9- RAPPORTS DES COMITÉS

10- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- VARIA

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

41-04-03-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal du 5 février 2024.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur différents sujets tels que : plan et devis des réservoirs, programme PRIMEAU, paiements des taxes, proposition d'une réunion spéciale pour taxes et fusion, information au bulletin, camp de jour, église et croix.

ADMINISTRATION

42-04-03-24

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la présentation des comptes payés au montant de 125 534 \$ de payer les comptes à payer au montant de 167 721.78 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

43-04-03-24

ALLIANCE DE GESTION AVEC LE CENTRE VACANCES LAC SIMON

CONSIDÉRANT QUE depuis un an il y a des rencontres et négociations avec le CVLS en lien avec un projet pilote d'une durée de 1 an pour la prise en charge de la gestion des 3 chalets locatifs et de la plage Eau Claire;

CONSIDÉRANT QU'UN bilan sera fait pour évaluer le bénéfice du projet pilote et si l'alliance serait viable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demeure propriétaire de la plage et des chalets;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ADHÉRER au projet d'alliance de gestion avec le Centre Vacances du Lac Simon.

44-04-03-24

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 275-06-11-23

Il est résolu à l'unanimité des membres présents de modifier la résolution # 275-06-11-23 de la façon suivante :

La résolution :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de fabrique est en réflexion quant à l'avenir de son bâtiment principal (église);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite participer aux réflexions et aux discussions avec le conseil de fabrique et les autres membres de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'un comité ad hoc se met en place pour analyser les besoins du milieu concernant les fonctions de l'église et les autres besoins;

CONSIDÉRANT QUE le comité ad hoc consultera la population quant aux projets possibles;

CONSIDÉRANT QUE le comité ad hoc fera des recommandations au conseil municipal et au conseil de fabrique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un représentant ou deux représentants du conseil municipal au comité ad hoc;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité :

- QUE M. Serge Allaire, directeur général ou M. Archill Gladu, maire, soit mandaté en tant que représentant du conseil municipal au sein du comité ad hoc;
- QUE M. Serge Allaire, directeur général ou M. Archill Gladu, maire, fasse rapport au conseil municipal de l'état d'avancement du comité ad hoc après chaque rencontre.

Devra se lire comme suit :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de fabrique est en réflexion quant à l'avenir de son bâtiment principal (église);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite participer aux réflexions et aux discussions avec le conseil de fabrique et les autres membres de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de requalification de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf, organisme à but non lucratif dûment inscrit au Registraire des entreprises, analysera les besoins du milieu concernant les fonctions de l'église et les autres besoins;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de requalification de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf consultera la population quant aux projets possibles;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de requalification de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf fera des recommandations au conseil municipal et au conseil de fabrique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un représentant ou deux représentants du conseil municipal au Comité de requalification de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE M. Serge Allaire, directeur général ou M. Archill Gladu, maire, soit mandaté en tant que représentant du conseil municipal au sein du Comité de requalification de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf;
- QUE M. Serge Allaire, directeur général ou M. Archill Gladu, maire, fasse rapport au conseil municipal de l'état d'avancement du Comité de requalification de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf après chaque rencontre.

45-04-03-24

LETTRE D'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ EN LIEN AVEC L'ACHAT DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QU'UN comité ad hoc a été créé concernant la requalification de l'Église de Saint-Léonard-de-Portneuf à l'automne 2023 et est devenu une OBNL en janvier 2024 afin de réfléchir sur l'avenir de son église;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris le temps de discuter et d'analyser le dossier de requalification de l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'accord à rédiger une lettre d'intention tel que mentionné lors de la séance du 4 mars 2024 qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente fixé par la paroisse Saint-Raymond-du-Nord convienne à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet corresponde aux besoins et aux valeurs de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les études pronostiques attestent de la faisabilité et de la viabilité financière du projet retenu;

CONSIDÉRANT QUE le projet retenu obtienne l'acceptabilité sociale des citoyens suite à une consultation publique;

Il est proposé à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf procède au dépôt d'une offre d'achat en lien avec l'église et ses terrains suite à l'approbation finale du conseil municipal.

46-04-03-24

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES DOSSIER QKK44964/N° DE FOURNISSEUR : 67947

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 95 478 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'INFORMER** le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'Aide à la Voirie locale – Volet Entretien des Routes locales.

47-04-03-24

NOMINATION DE M. CÉDRIC CHAMPAGNE COMME SUPPLÉANT À LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE le maire peut connaître un empêchement à combler sa fonction;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer M. Cédric Champagne, pro-maire, à titre de substitut du maire auprès de la MRC de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **DE NOMMER** M. Cédric Champagne, pro-maire, à titre de substitut du maire auprès de la MRC de Portneuf;
- **DE FAIRE** parvenir une copie de la présente résolution à la MRC de Portneuf.

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ

La lettre de démission d'un employé a été déposée.

48-04-03-24

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QUE y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE PROCLAMER le 17 mai journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTRICE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Le rapport écrit de Mme Sabrina Trudel, inspectrice en urbanisme et en environnement est déposé séance tenante.

49-04-03-24

ACTIVITÉS SPÉCIALES EN LIEN AVEC LE CENTRE VACANCES LAC SIMON

CONSIDÉRANT l'activité organisée pour la fête de la St-Jean-Baptiste au Centre Vacances Lac Simon;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, Indépendance citoyenne, a besoin de l'accord de la municipalité pour faire une demande de permis d'alcool;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont en accord avec l'activité de la St-Jean;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER la tenue de l'activité de la St-Jean-Baptiste au Centre Vacances Lac Simon et d'informer le promoteur des règlements municipaux.

COMPILATION DES PERMIS DE CONSTRUCTIONS NEUVES

La liste des permis de construction neuves est déposée séance tenante.

50-04-03-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que deux dérogations mineures sont à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme.

PREMIÈRE DÉROGATION MINEURE

La première dérogation mineure formulée par Madame Claudine Cloutier est reportée à un prochain CCU car le dossier nécessite plus d'analyse.

51-04-03-24

DEUXIÈME DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que la dérogation mineure formulée par Monsieur Louis Cayer a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER la dérogation mineure formulée par Monsieur Louis Cayer.

VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics est déposé et sera joint au présent procès-verbal.

52-04-03-24

OFFRE DE DISTRIBUTION DE COMPOST – PRINTEMPS 2024

CONSIDÉRANT QU' une offre de la RRGMRP de distribution de compost gratuitement a été reçue et que cette initiative est très populaire auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le transport du compost est au frais de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER l'offre pour le compost de la RRGMRP;
- DE CONFIER un mandat d'aller chercher un chargement à la succursale de Lévis;
- D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire # 02-45110-639.

53-04-03-24

OFFRE DE SERVICE DE CIMA À SOMEAU POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de service de CIMA a été proposée pour un service de consultation en ingénierie de l'ordre d'une heure par mois pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est au montant forfaitaire de 2 640 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-41500-411.

54-04-03-24

REPLACEMENT DES CHAUFFE-EAUX AUX CHALETS

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation émise par la compagnie d'assurance pour le remplacement de trois chauffe-eaux des chalets locatifs;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE REMPLACER les trois chauffe-eaux avec un budget ne dépassant pas 2 500 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70190-520.

55-04-03-24

ENTENTE DES SERVICES AVEC TRÉMA POUR LE BALAI MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT la réception d'une proposition de l'entreprise Tréma au montant de 149 \$ / l'heure avant taxes pour le balayage des rues localisées dans le périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE ce taux horaire est offert lorsque le contrat est donné pour une période de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise Tréma au taux horaire de 149 \$ / l'heure avant taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-32080-516.

56-04-03-24

RÉPARATION DE LA TOITURE DU CHALET PAPILLON

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation émise par la compagnie d'assurance pour la réparation du toit du chalet Papillon;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été reçues : LMB au montant de 6 930 \$ avant taxes et G.L.V. au montant de 5 995 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER la réparation `par G.L.V. au montant de 5 995 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-31000-007.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENT DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN MILIEU MUNICIPAL PAR INTÉRIM

Le rapport écrit de M. Ludovic Pageau, agent de développement communautaire en milieu municipal par intérim, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

57-04-03-24

FRIGIDAIRE COMMUNAUTAIRE À SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE suite à une offre de la Table de concertation de la Sécurité Alimentaire de Portneuf à l'école de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'école de la municipalité en coordination avec l'agent du développement communautaire en milieu municipal par intérim planteront le projet;

CONSIDÉRANT QUE le lieu d'implantation sera temporaire entre la maison des fermières et le bureau municipal pour une période d'essai durant l'été 2024;

CONSIDÉRANT QU'UNE évaluation de l'achalandage sera effectuée afin de déterminer si le projet sera implanté de façon permanente ce qui nécessitera la construction d'un cabanon chauffé;

CONSIDÉRANT QUE le frigidaire neuf est fourni par la Table de concertation de la Sécurité Alimentaire de Portneuf et qu'une subvention est possible pour le cabanon chauffé de l'ordre de 2 580 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** l'implantation d'un frigidaire communautaire temporairement pour la période de l'été 2024 et de permettre sa pérennité si le projet se révèle positif ;
- **DE MANDATER** l'agent du développement communautaire en milieu municipal par intérim de coordonner l'implantation du frigidaire communautaire avec l'école de la municipalité.

58-04-03-24

AUTORISATION DE REMETTRE UNE AVANCE À PC COURT COMPAGNY LIMITED

CONSIDÉRANT QU'UN contrat à PC Court Company Limited a été donné pour l'installation d'une surface de gazon synthétique;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme subventionnaire de ce projet demande à la municipalité de faire un dépôt de 10 000\$ à PC Court afin de recevoir le solde de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des membres présents :

- **DE REMETTRE** à PC Court Company Limited une avance de 10 000 \$ afin de recevoir le solde de la subvention;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-005.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE ST-RAYMOND

Le rapport du Service incendie de Saint-Raymond a été présenté.

59-04-03-24

SOUSSION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SOMUM

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été présentée pour le renouvellement du contrat SOMUM qui permet l'automatisation des communications avec les citoyens en cas d'urgence et pour donner de l'information;

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour le service que nous avons depuis plusieurs années est de 2 451.34 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCEPTER** la soumission présentée;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire # 02-13000-341.

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité loisirs et familles

- La municipalité est à la recherche d'artistes pour les soirées de poésie « Entre chien et loup »
- Le financement pour le 125^e va bien
- Le comité sera présent à la Fête des neiges le 9 mars
- Une station de lavage d'embarcations et autres équipements seront installés à la plage Eau Claire

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Aucune information particulière.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Informations demandées pour le projet du frigidaire communautaire et des dérogations mineures.

Informations d'un citoyen concernant la station de pompage et des fils électriques qui sont entravés par des branches de sapin.

VARIA

60-04-03-24

LETTRÉ D'APPUI À LA DEMANDE DE RIVIÈRE-À-PIERRE EN LIEN AVEC LA COUVERTURE CELLULAIRE ET LES EXIGENCES QUANT À LA MODERNISATION DU SYSTÈME 9-1-1

CONSIDÉRANT qu'en 2024, plusieurs citoyens portneuvois résidant notamment à Rivière-à-Pierre, Saint-Léonard-de-Portneuf, Saint-Raymond et Portneuf doivent encore contribuer financièrement, via la taxe 9-1-1, au même titre que tous les citoyens des autres régions du Québec pour des services dont ils ne pourront pas nécessairement bénéficier, sinon que partiellement, considérant la couverture cellulaire partielle offerte dans la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que l'absence ou la déficience d'une couverture cellulaire crée une iniquité entre les citoyens des régions mal desservies et ceux des régions mieux couvertes, notamment des zones urbaines;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, dans sa plateforme électorale, a lui-même mentionné l'importance de l'équité en termes d'Internet haute vitesse et de couverture cellulaire entre les régions et les centres urbains : « Dans ce nouveau contexte, les infrastructures numériques deviennent hautement stratégiques. Il faut éviter de voir se creuser de nouveaux fossés entre les régions et les grands centres urbains. Le Québec doit être prêt à s'adapter à cette révolution »;

CONSIDÉRANT que le manque d'équité en matière de couverture cellulaire nuit au développement régional, économique et technologique, entravant ainsi la croissance et l'occupation de notre territoire au détriment des zones urbaines à forte densité de population;

CONSIDÉRANT que le sentiment de ne pas être en sécurité en raison de la mauvaise couverture cellulaire préoccupe de nombreux citoyens en plus d'être un frein à l'établissement de nouveaux citoyens, de villégiateurs et à l'achalandage touristique;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-177, adoptée par la MRC du Granit, demandant l'appui sur la couverture cellulaire et exigences quant à la modernisation du système 9-1-1;

Il est proposé à l'unanimité des membres présents et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf appuie la recommandation de la MRC du Granit qui demande :

– que le gouvernement reconnaisse l'importance cruciale de moderniser la couverture cellulaire pour s'assurer que tous les citoyens bénéficient de façon équitable de la modernisation du système 9-1-1, quel que soit l'endroit où ils vivent, tout en favorisant le développement régional et en renforçant le sentiment de sécurité au sein du territoire;

– que le gouvernement s'engage à prendre des mesures pour garantir que les coûts de la modernisation du système 9-1-1 soient répartis de manière équitable entre les citoyens en tenant compte de la qualité de la couverture cellulaire dans chaque région;

– que le gouvernement travaille en collaboration avec les fournisseurs de services de télécommunication pour étendre la couverture cellulaire dans les régions non encore desservies ou mal desservies afin de permettre à tous les citoyens de bénéficier, entre autres, des avantages du système 9-1-1 modernisé;

– que le gouvernement s'engage à informer régulièrement les citoyens sur les progrès réalisés dans le cadre de cette résolution et à recueillir leurs commentaires pour assurer une mise en œuvre transparente et efficace;

QU'une copie de la résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre responsable des Infrastructures, M. Jonatan Julien, au ministère de la Sécurité publique, à la FQM, à l'UMQ, au député provincial, M. Vincent Caron, ainsi qu'à l'ensemble des MRC de Portneuf

61-04-03-24

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Madame Edith Cooke et résolu unanimement de lever l'assemblée à 22h 29.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.